



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Règlement de zonage

ZONE
P5-1

USAGES

USAGES AUTORISÉS	TYPE	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'USAGE
COMMERCE, SERVICE ET BUREAU		
Services courants		
Entrepreneur en construction avec entreposage intérieur	C	
Vente au détail lourd		
Centre de jardinage et pépinière	C	
Services et vente de véhicules		
Réparation et entretien de véhicules neufs et usagés	C	
INDUSTRIE		
Atelier d'artisan léger	C	
Entrepreneur en construction avec entreposage extérieur	C	
Extraction du sol	P	
Industrie manufacturière légère	C	

LOTISSEMENT

DIMENSIONS	Superficie		Largeur		Profondeur
	minimale	maximale	minimale	maximale	minimale
NORMES GÉNÉRALES	4000 m ²		50 m		40 m
NORMES SPÉCIFIQUES					
Entrepreneur en construction avec entreposage intérieur	6000 m ²				
Centre de jardinage et pépinière	6000 m ²				
Réparation et entretien de véhicules neufs et usagés	6000 m ²				
Entrepreneur en construction avec entreposage extérieur	6000 m ²				

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS	Superficie		Largeur		Nombre d'étages		Hauteur
	minimale	maximale	minimale	maximale	minimal	maximal	maximale
NORMES GÉNÉRALES	50 m ²		9 m		1	2	12,2 m
IMPLANTATION	Mode d'implantation		Marges minimales				
			avant	latérale	latérales totales	arrière	
NORMES GÉNÉRALES	Isolé		15 m	5 m	10 m	5 m	

OCCUPATION DU SOL

CES maximal	20 %
-------------	------



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Règlement de zonage

ZONE
P5-1

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Interdiction d'ouverture d'une nouvelle rue (art. 215)

Occupation du sol pour certains usages lourds à l'extérieur du périmètre d'urbanisation (art. 239)